

En conflit avec Rome, des religieuses de la Mayenne demandent à être relevées de leurs vœux

Marie Malzac (avec Mélinée Le Priol) , le 14/11/2018 à 17h28
Mis à jour le 14/11/2018 à 17h29

Les Petites sœurs de Marie, mère du Rédempteur, qui risquaient le renvoi à l'état laïc pour « désobéissance » à la suite d'un conflit avec les autorités ecclésiastiques, ont demandé à Rome d'être relevées de leurs vœux.



Des religieuses de la congrégation des Petites sœurs de Marie. / Comité de soutien aux Petites Sœurs de Marie

La quasi-totalité d'une petite congrégation religieuse féminine française, au cœur d'un conflit ouvert avec la hiérarchie ecclésiastique depuis plus de deux ans, a finalement décidé de demander au Vatican d'être relevée de ses vœux.

34 des 39 religieuses des Petites sœurs de Marie, mère du Rédempteur, un institut religieux dont la maison mère se trouve à Saint-Aignan-sur-Roë (Mayenne) ont ainsi adressé un courrier collectif à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de vie apostolique, le dicastère romain en charge de la vie religieuse.

Les membres de cette congrégation, dont les membres sont répartis entre le monastère en Mayenne et deux autres dans le diocèse de Toulouse, avaient reçu il y a quelques semaines un ultimatum en provenance de Rome. Face au refus de la part des religieuses d'accepter l'autorité de sœur Geneviève Medevielle, la commissaire nommée par le Vatican pour prendre la tête de la congrégation le temps de régler le conflit, le dicastère romain leur avait donné jusqu'au 7 octobre pour le faire, au risque de devoir subir les graves conséquences de leur désobéissance, pouvant aller jusqu'à être relevées de leurs vœux et renvoyées à l'état laïc.

Il semblerait que les religieuses menacées par cette sanction aient préféré prendre les devants. Se pose désormais la question du devenir de ces religieuses, de même que de celui de celles restées fidèles à Rome.

Montée des tensions

Tout est parti d'un désaccord au sujet des trois Ehpad des sœurs de Marie. Celles-ci se sont unies, en 2014, à l'Ehpad de Saint-Fraimbault-de-Lassay (Mayenne), dépendant d'une autre congrégation religieuse. Mais des conflits interpersonnels sont bientôt apparus, poussant l'Ehpad de Saint-Fraimbault à retrouver son autonomie en 2016. Craignant que cela ne fragilise la communauté, les administrateurs des Petites sœurs de Marie ont refusé cette scission.

S'en est suivie une montée des tensions entre les Petites sœurs de Marie et l'évêque de Laval, Mgr Thierry Scherrer, lui-même favorable au retour de l'Ehpad de Saint-Fraimbault à l'autonomie. Ces tensions ont été aggravées par une visite canonique en novembre 2016, dont les conclusions étaient sévères pour la congrégation religieuse, soulignant des « *problèmes de gouvernance* ».

En juin 2017, l'évêque et la congrégation en conflit ont demandé à Rome de reprendre le dossier. Des commissaires apostoliques ont été nommés par le Vatican en septembre 2017, mais les religieuses ont refusé de reconnaître leur légitimité et ont posé des recours.

Visite canonique

Une visite canonique par les commissaires a eu lieu au printemps 2018, mais celle-ci n'a pas apaisé la situation, au contraire : pour le comité de soutien de la congrégation, les entretiens individuels entre les religieuses et les commissaires se sont déroulés « *sous la contrainte* », mêlant « *intimidation, menace et manipulation* ». Sœur Geneviève Medevielle, quant à elle, assure avoir entrepris cette visite dans un esprit de « *compassion* » et de « *bienveillance* ».

Alors que le compte rendu de cette visite, donné en présence des sœurs le 30 juin dernier, était apparu moins sévère que le précédent rapport, les religieuses se sont indigné que les décisions de Rome restent inchangées, et que les commissaires gardent temporairement la responsabilité de la congrégation.